

La réforme du droit des pratiques restrictives de concurrence par l'ordonnance du 24 avril 2019 et l'actualité jurisprudentielle (avant et après la réforme)

Jeudi 23 avril 2020
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Martine BEHAR-TOUCHAIS

Professeur à l'Université de Paris I

Avec la participation de :

Jean-Philippe DANIEL

Responsable de la Commission
Entreprise et finances
Avocat au Barreau d'Avignon
Cabinet Fortunet & Associés

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Visioconférence

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de la concurrence
Droit du crédit et de la consommation

Public visé :

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation abordera la réforme du droit des pratiques restrictives de concurrence par l'ordonnance du 24 avril 2019, et permettra une mise à jour de l'actualité jurisprudentielle en droit de la concurrence.

- Le déséquilibre significatif
- L'avantage sans contrepartie ou avec une contrepartie disproportionnée
- La rupture brutale des relations commerciales établies
- Les nouvelles règles de mise en oeuvre de l'action publique du Ministre (pouvoirs, mise en oeuvre des sanctions)
- Les nouvelles règles de mise en oeuvre de l'action privée des victimes (dommages et intérêts et nullité)

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.